JOURNÉE RÉGIONALE DU CREHPSY HAUTS-DE-FRANCE

03 20 16 56 10 | www.crehpsy-hdf.fr | contact@crehpsy-hdf.fr



16 Juin 2022 LILLIAD

PRESENTATION DES ATELIERS

#Troubles psychiques et emploi **#Les habitats inclusifs**

#La pair-aidance: parcours et déclinaison du savoir expérientiel

> #Intervention précoce et troubles psychiques





TROUBLES PSYCHIQUES ET EMPLOI

CLUBHOUSE DE LILLE ET COMPÉTHANCE

Créée en 2010, l'association Clubhouse France a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes vivant avec un trouble psychique grave tel que la schizophrénie, la bipolarité ou la dépression sévère.

nos 3 missions principales

- Rompre l'isolement des personnes vivant avec un trouble psychique.
- Accompagner leur insertion professionnelle.
- Lutter contre les préjugés autour de la santé mentale.

la méthode Clubhouse

- Vers un rétablissement global.
- Dans un environnement non médicalisé et bienveillant.
- Lieux d'activités cogérés par les personnes bénéficiaires, appelées «membres», aux côtés d'une équipe de salariés appelés « staff ». Les membres sont les premiers acteurs de leur insertion.
- Un parcours d'accompagnement vers l'emploi personnalisé. Grâce aux partenariats noués entre l'association et des entreprises locales.
- En moyenne, un membre sur trois reprend une activité professionnelle après trois ans de présence au Clubhouse.



Venir au Clubhouse c'est aider les autres et être acteur pour soi-même.

Caroline, membre du Clubhouse Lille





20 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny | 59800 Lille



lille@clubhousefrance.org



03 20 47 28 71

LES HABITATS INCLUSIFS

CHEVAL BLEU, GAPAS ET SAVA EPDSAE

L'habitat inclusif est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale. Il est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale.

cet habitat est partagé

Cet habitat est partagé. On y vit à plusieurs ; les habitants disposent de leur espace de vie individuel et partagent des temps, des espaces de vie communs et des services avec les autres habitants, notamment les services utiles à leur projet de vie sociale et partagée.

Dans cet habitat, les habitants peuvent disposer d'une aide pour la vie partagée par l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur du logement. Cette aide est fonction du contenu du projet de vie sociale et partagée que les habitants construisent ensemble; c'est la spécificité de l'habitat inclusif.

Comme dans tout logement ordinaire, les habitants en situation de handicap ou de perte d'autonomie peuvent solliciter ou continuer à bénéficier d'un accompagnement individualisé pour le soutien à l'autonomie.

Cet accompagnement est assuré par l'intervention des services sociaux, médico-sociaux et sanitaires, selon le plan d'aide personnalisé qui leur est propre¹.

De nombreux projets sont développés actuellement au sein de notre région. Trois acteurs mobilisés sur ce sujet, les associations le Cheval Bleu, le Gapas et l'EPDSAE seront présents lors de cet atelier pour présenter l'actualité et les perspectives de leurs projets, et échanger avec vous sur les différentes modalités de mise en œuvre et de coordination.

Le Cheval Bleu

Emmanuelle Dehaut, cheffe de service du service logement

dehaut@lechevalbleu.fr

03 21 45 90 18

Gapas

Céline Schutt, responsable Habitats Inclusifs et Service de Soutien à l'Inclusion

cschutt@gapas.org

03 20 40 02 10

SAVA EPDSAE

Fabrice Poissonnier, cadre socio-éducatif SAVA EPDSAE

fpoissonnnier@epdsae.fr

03 20 00 84 80

LA PAIR-AIDANCE PARCOURS ET DÉCLINAISON DU SAVOIR EXPÉRIENTIEL

Médiateurs de santé pairs, pairs praticiens en santé mentale, pair, pairs aidants, travailleurs pairs, pairs émulateurs, médiateurs pairs... La sémantique est riche pour chercher à définir - de la manière la plus juste possible-l'apport du savoir expérientiel dans le cadre du rétablissement des personnes en situation de handicap psychique.

Dans une volonté de partager un langage commun, après 2 ans de travaux et de réflexion, le Comité Interministériel du Handicap a permis de dégager une appellation qui semble convenir au plus grand nombre : intervenant pair.

Il est aujourd'hui largement admis que le partage de connaissances et de compétences acquises par l'expérience contribue de manière significative à apporter un autre regard sur l'accompagnement. Il reste encore à lever certains freins pour considérer ce regard comme complémentaire à celui des professionnels, et non « concurrentiel ».

Pour se faire, le rapport final de la recherche évaluative qualitative sur le programme expérimental 2012-2014 a permis de confirmer qu'un certain nombre de conditions pouvaient être réunies pour une intégration optimale, non seulement pour les intervenants pairs mais également pour les équipes. En effet, mobiliser son expérience du vécu pour accompagner des pairs suppose au-delà des savoir-faire et des savoir-être acquis au cours d'un parcours de vie, une élaboration

psychique et donc une régulation des affects liés à cette expérience.

De la même manière, intégrer un intervenant pair au sein d'une équipe d'accompagnement suppose, pour cette dernière, de réinterroger sa valeur ajoutée, ses pratiques, et parfois ses certitudes.

- Quelles sont les déclinaisons du savoir expérientiel ?
- Quelles missions peuvent être confiées aux intervenants pairs ?
- En quoi intégrer un intervenant pair au sein d'une équipe peut répondre au plus près aux besoins des personnes accompagnées ?
- Y a-t-il des conditions préalables à l'intégration d'un intervenant pair dans une équipe et si oui lesquelles ?

Sil'on ne peut fournir de réponse unique à ces questions, notre atelier permettra - à travers plusieurs témoignages d'intervenants pair-de prendre encore davantage conscience de la diversité des expériences et d'échanger ensemble sur les questionnements que soulève encore cette pratique. Nous espérons qu'au-delà d'apporter quelques clefs de lecture, nos réflexions puissent favoriser la reconnaissance de l'expertise issue du vécu et la modernisation des pratiques.

EPoP Hauts-de-France

Renforcer le pouvoir d'agir et la participation des personnes en situation de handicap

Pauline Tursi, chargée de mission

ptursi@creaihdf.org

Arthur Aumoite, référent pairs régional

aaumoite@creaihdf.fr

INTERVENTION PRÉCOCE ET TROUBLES PSYCHIQUES

DISPOSITIFS PEP48 ET JENESIS

Le **projet PEP48** a pour but d'améliorer l'accès aux soins des jeunes présentant un premier épisode psychotique par la mise en place de l'intervention précoce, sur le territoire du GHT de Psychiatrie du Nord-Pas-de-Calais.

Le projet PEP48:

- A pour objectif de réduire à 48 heures le délai d'accès aux soins pour les jeunes présentant un premier épisode psychotique.
- Est un dispositif de coordination et de sensibilisation des professionnels des soins primaires et des soins psychiatriques basé sur le casemanagement dans l'intervention précoce.

psychiaclic.fr

Psychiaclic.fr est un site internet gratuit, accessible, indépendant d'aide au dépistage, au diagnostic et à la prise en charge des troubles psychiatriques lors de la consultation chez le médecin généraliste.

Le site propose entre autres des fiches didactiques sur l'ensemble des troubles psychiatriques, leurs thérapeutiques et un annuaire des lieux de soins psychiatriques de la région des Hautsde-France.

Jenesis est un dispositif ambulatoire d'intervention précoce destiné aux usagers âgés de 17 à 25 ans du département de l'Oise.

Le dispositif vise une amélioration de l'accès aux soins, propose un parcours d'accompagnement et de soins individualisés, effectue un repérage précoce pour prévenir l'évolution vers un trouble psychiatrique constitué et favorise la promotion du rétablissement.

En ce sens, il met en place des actions d'évaluation, d'orientation, de prévention et d'accompagnement personnalisé en privilégiant « l'aller vers », de sensibilisation et de formation sur l'intervention précoce.

L'orientation vers le dispositif peut être effectué par le jeune concerné, son entourage familial, les structures scolaires, médicales, médicosociales ou tout intervenant de 1ère ligne en contact avec la population cible ; et ce, en accord avec le jeune.

Les aidants peuvent bénéficier des programmes d'éducation thérapeutique et de thérapies structurées.











PEP48: